

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|------|
| EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2004 | 133 |
| TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2005 | 133 |
| PLAN STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT | 133 |
| RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES MEMBRES | 134 |
| KIT ÉDUCATIF | 134 |
| SOUTIEN POUR UNE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS | 134 |
| EXAMEN DU BUDGET 2005 | 134 |
| RECOUVREMENT DES FRAIS | 135 |
| FONDS DE RÉSERVE | 136 |
| SALAIRES DES CADRES | 136 |
| BUDGET 2006 | 136 |
| Siège de la CCAMLR | 136 |
| Fonctionnement du C-VMS | 137 |
| Avis émis par d'autres comités | 137 |
| FINANCEMENT PLURIANNUEL DES PROJETS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE .. | 137 |
| CONTRIBUTIONS DES MEMBRES | 138 |
| Date d'échéance des contributions des Membres | 138 |
| Application de la formule de calcul des contributions | 138 |
| PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2007 | 138 |
| FONDS DU SDC | 138 |
| AUTRES QUESTIONS | 139 |
| Fonds du secrétariat du Traité sur l'Antarctique | 139 |
| Installation d'un réseau de connexion sans fil au siège de la CCAMLR | 139 |
| Locaux de réunion de la Commission et bureaux du secrétariat | 139 |
| ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU SCAF POUR 2006 ET 2007 | 139 |
| ADOPTION DU RAPPORT | 139 |
| CLÔTURE DE LA RÉUNION | 139 |

| | | |
|-----------------|--|-----|
| APPENDICE I : | Ordre du jour | 140 |
| APPENDICE II : | Examen du budget 2005, budget 2006 et prévisions budgétaires 2007 | 142 |
| APPENDICE III : | Contributions des Membres pour 2006..... | 143 |

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)

La Commission a renvoyé la question 3 (Finances et administration) de son ordre du jour (CCAMLR-XXIV/1, appendice A) au SCAF. L'ordre du jour du Comité est adopté (appendice I).

2. Le Comité nomme Mme Theresa Akkers (Afrique du Sud) à la vice-présidence de la présente réunion, afin de remplacer M. Chris Badenhorst qui est malheureusement décédé.

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2004

3. Le Comité note qu'un audit exhaustif a été réalisé sur les états financiers de 2004. Le rapport n'a mis en évidence aucun cas de non-respect du Règlement financier ou des Normes comptables internationales. Le Comité **recommande à la Commission d'accepter les états financiers présentés dans CCAMLR-XXIV/3.**

TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2005

4. Le Comité note qu'en 1994, la Commission a décidé qu'un audit intégral devrait être effectué en moyenne tous les deux ans. En 1995, elle décidait d'en faire réaliser au moins tous les trois ans. Du fait qu'un audit intégral a été réalisé en 2003 et en 2004, il **recommande à la Commission de n'exiger qu'un audit partiel des états financiers de 2005.**

PLAN STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT

5. Le secrétaire exécutif présente son rapport (résumé dans le document CCAMLR-XXIV/7). Le Comité rappelle que ce rapport constitue un élément important de l'évaluation annuelle de la performance du secrétaire exécutif. Le rapport fait plus particulièrement référence à la mise en place du Plan stratégique et à des questions liées au personnel. Le secrétaire exécutif avise que le Plan stratégique est désormais entièrement mis en œuvre et il renvoie le Comité à l'appendice I du présent rapport qui présente un résumé des tâches spécifiques et des résultats de 2004/05, en soulignant la diversité, la complexité et l'ampleur des différentes tâches.

6. Le Comité reconnaît qu'il serait judicieux d'établir un premier niveau d'expertise juridique au sein du secrétariat et approuve la formation du personnel concerné, par le biais d'une série de séminaires.

7. Le Comité reconnaît également le rôle important du secrétariat dans la formation de Maurice sur le E-SDC.

8. Le Comité note le fait que le chargé des affaires scientifiques devrait prendre sa retraite d'ici deux ans, ce qui impliquerait une perte importante de la mémoire institutionnelle que détient l'occupant du poste. Le Comité **recommande, pour la prochaine réunion, de faire présenter un examen du rôle du chargé des affaires scientifiques par le secrétariat.**

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES MEMBRES

9. Le Comité constate que le Comité scientifique n'a pas encore répondu à la demande de la Commission, de formuler une proposition ayant trait au contenu des rapports d'activités des Membres et aux aspects du rapport qui pourraient être placés dans le domaine public. Il souhaite que le Comité scientifique réponde à cette demande pendant la période d'intersession. Il est toutefois prévu que le Comité scientifique puisse rendre son avis directement à la Commission au cours de la présente réunion.

KIT ÉDUCATIF

10. Le Comité prend note de l'état d'avancement du kit éducatif. Il approuve la suggestion de la Nouvelle-Zélande de faire coïncider le lancement officiel de ce kit éducatif avec les célébrations du 25^e anniversaire de la CCAMLR.

SOUTIEN POUR UNE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

11. Le Comité, en acceptant CCAMLR-XXIV/BG/11, note que le secrétariat a travaillé avec l'OAA sur la question de la possibilité d'utilisation des fonds spéciaux dans le cadre du système de l'ONU pour soutenir la participation d'États non contractants en développement aux réunions de la CCAMLR.

12. Le Comité **recommande que, lorsque la Commission identifie des États non contractants à inviter en qualité d'observateurs, la lettre d'invitation devrait spécifier que la CCAMLR ne finance pas leur participation et renvoyer la partie invitée à l'organe susceptible de le faire.** Le secrétariat pourrait aider l'État invité à préparer une demande de financement en créant un formulaire à cet effet.

EXAMEN DU BUDGET 2005

13. Le Comité prend note des résultats prévus du budget 2005, présentés dans le document CCAMLR-XXIV/4 et de l'avis du secrétariat selon lequel la publication du rapport du FSA, avec les nouveaux rapports du sous-groupe sur les méthodes d'évaluation acoustique et d'analyse (SG-ASAM) et de l'atelier sur les aires marines protégées (AMP), devrait entraîner des coûts supplémentaires (40 000 AUD). Il exprime son inquiétude devant le fait que les rapports sont toujours plus volumineux et devant les frais imprévus qu'entraîne la nécessité de

traduire et de publier des rapports de cette longueur, ce qui continue de mettre en jeu l'objectif de la Commission qui est de conserver une croissance réelle nulle dans son budget (CCAMLR-XXII, paragraphe 3.33).

14. Le Comité note que les frais supplémentaires dus à la longueur inattendue du rapport du WG-FSA seront financés par le surplus de l'année dernière.

15. Le Comité note, par ailleurs, que du fait de la décision de fixer à 110 000 AUD le solde maximum du Fonds de réserve, la somme de 7 000 AUD provenant d'intérêts accrus a été transférée de ce Fonds. Une fois ces changements effectués, le Comité **recommande à la Commission d'adopter le budget révisé de 2005, tel qu'il est présenté à l'appendice II, y compris le surplus budgétaire prévu de 24 400 AUD.**

RECOUVREMENT DES FRAIS

16. En acceptant le document CCAMLR-XXIV/6 du secrétariat, le Comité note que les revenus provenant de la portion non remboursable des droits relatifs aux pêcheries exploratoires reçus à l'égard des pêcheries nouvelles et exploratoires, couvrent les frais d'administration de ces notifications.

17. Le Comité examine également les procédures associées au système de recouvrement des frais associés à l'administration des pêcheries nouvelles et exploratoires. Il approuve la proposition néo-zélandaise d'ajout d'un nouveau paragraphe, le paragraphe v) ci-dessous, aux procédures adoptées lors de CCAMLR-XXIII (paragraphe 3.12 et annexe 4, paragraphe 14), à savoir :

- i) chaque pêcherie nouvelle ou exploratoire doit faire l'objet d'une notification, à savoir d'une soumission par Membre à l'égard de chaque année, groupe d'espèces et sous-zone ou division;
- ii) chaque notification doit identifier les armateurs et les navires dont l'intention est de mener des activités de pêche dans cette pêcherie;
- iii) la somme de 8 000 AUD doit accompagner chaque notification, ou être payée dans le mois qui suit son dépôt, à l'égard de chaque navire dont l'intention est de mener des activités de pêche dans cette pêcherie. Ce montant se compose :
 - a) de frais de dossier de 3 000 AUD, correspondant au recouvrement des frais administratifs;
 - b) d'une caution de 5 000 AUD, qui est remboursée dès que le navire entame ses activités de pêche dans la pêcherie pendant la saison visée aux mesures de conservation fixées par la Commission. Dans le cas où, dans une année donnée, la Commission déciderait de ne pas ouvrir une pêcherie ayant fait l'objet d'une notification, cette somme serait remboursée.
- iv) lorsque le paiement est effectué par un armement plutôt qu'un Membre, le Membre devra mentionner dans la notification :

- a) le nom de l'armement qui effectue le paiement;
 - b) les navires concernés par ce paiement.
- v) **à moins que le versement mentionné au paragraphe iii) ne soit effectué en même temps que la notification de projet de pêche, cette demande ne sera pas traitée, et par conséquent, aucun avis de réception ne sera distribué par le secrétariat et la notification ne sera pas renvoyée au Comité scientifique ou à ses groupes de travail en vue d'examen. Toutefois, si plusieurs navires sont inclus dans la notification, la notification pourra être examinée par le Comité scientifique ou ses groupes de travail pour les navires qui ont rempli les conditions citées au paragraphe iii). Si les conditions du paragraphe iii) n'ont pas été remplies par un ou plusieurs navires, la partie de la notification portant sur ledit ou lesdits navires ne sera pas examinée par le Comité scientifique ou ses groupes de travail.**

En examinant ce texte, le Comité note qu'en conséquence de l'introduction, lors de CCAMLR-XXIII, d'un délai d'un mois pour les paiements visés au paragraphe iii), les notifications de pêcheries exploratoires ne parviennent aux Membres que deux mois avant la réunion de la CCAMLR, au lieu, comme l'entend le Comité, des trois mois qu'avait prévus la Commission. Le Comité **recommande à la Commission de se pencher sur cette question.**

FONDS DE RÉSERVE

18. Le Comité note qu'à la suite du transfert des fonds confisqués sur les notifications de pêcheries nouvelles et exploratoires, le fonds de réserve dépassera le solde de 110 000 AUD fixé lors de CCAMLR-XXII. Le Comité **recommande, à partir de 2006, de transférer au fonds d'exploitation générale tout excédent, au-delà des 110 000 AUD convenus.**

SALAIRES DES CADRES

19. Le Comité n'a pas identifié d'autres structures salariales pour les cadres à l'heure actuelle. Il renvoie la question à sa prochaine réunion.

BUDGET 2006

Siège de la CCAMLR

20. Le Comité reçoit l'avis du secrétariat selon lequel le siège de la Commission offre la possibilité de générer des revenus par le biais de la location des salles de conférence à des organisations externes. Il **recommande la création d'un fonds de remplacement des immobilisations dans lequel seraient versés les revenus générés par la location des salles de réunion, et sur lequel seraient prélevés tous les frais de maintenance et de remplacement des immobilisations jusqu'à concurrence des fonds disponibles.**

Fonctionnement du C-VMS

21. Le Comité prend note de l'avis du secrétariat selon lequel le C-VMS peut encore être financé par les économies réalisées dans le fonds d'exploitation général suite à la substitution des coûts appliquée aux dépenses liées aux demandes de mise en œuvre de pêcheries nouvelles et exploratoires pour 2006. Il estime que cette question devra être revue ultérieurement.

Avis émis par d'autres comités

22. La présidente du SCIC avise que son comité a demandé que soient financées : une réunion du groupe mixte d'évaluation (JAG) en 2006 dans le cadre de la réunion du WG EMM, la souscription à la base de données de la Lloyd's sur les navires, une participation à la réunion de la Commission des pêches du Pacifique central et occidental (WCPFC) en Micronésie en décembre 2005 et à la réunion sur le VMS à Hong Kong en 2006. Le Comité prend note de l'avis émis par le secrétariat selon lequel les recommandations du SCIC ayant des répercussions sur le budget ont déjà été inscrites dans le projet de budget présenté dans le document CCAMLR-XXIV/4.

23. Le Comité prend note de l'avis de la présidente du Comité scientifique sur le budget du Comité pour 2006 et sur les postes budgétaires de la Commission qui présentent un intérêt particulier pour le Comité scientifique.

24. Tout en notant l'importance des travaux du WG-FSA, le Comité exprime de sérieuses préoccupations sur la taille croissante du rapport du WG-FSA et les répercussions financières considérables qui s'ensuivent sur le budget de la Commission. Il prie instamment le Comité scientifique d'envisager les moyens de parvenir à un type de rapport plus condensé à moindre coût. Il prend note de la demande formulée par la présidente du Comité scientifique, à savoir que la Commission donne son avis au Comité scientifique sur les parties du rapport qu'il conviendrait d'exclure en vue d'une réduction des coûts.

25. Il est précisé qu'en général, le financement demandé par le Comité scientifique est couvert par des dispositions prises dans le projet de budget présenté dans le document CCAMLR-XXIV/4. **Le SCAF recommande à la Commission d'approuver le budget du Comité scientifique d'un montant de 258 000 AUD et de le porter au budget de la Commission pour 2006.**

26. Le Comité note qu'au terme de ses délibérations, il est en mesure de présenter un budget pour 2006 qui prévoit une croissance réelle nulle des contributions des Membres. Le Comité recommande à la **Commission d'adopter le budget 2006, tel qu'il est présenté à l'appendice II du présent rapport.**

FINANCEMENT PLURIANNUEL DES PROJETS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

27. En présentant son budget 2006, le Comité scientifique demande que la somme de 8 500 AUD, prévue au budget des dépenses pour les travaux de refonte du *Manuel de l'observateur scientifique* en 2005, soit reportée et placée dans le Fonds spécial pour la

science. Le Comité **recommande à la Commission d'autoriser le report de cette dépense conformément à la procédure approuvée en 2004 (CCAMLR-XXIII, paragraphe 3.22 et annexe 4, paragraphe 26).**

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Date d'échéance des contributions des Membres

28. En constatant le paiement tardif de certaines contributions, le Comité exprime sa préoccupation et encourage les Membres concernés à s'en acquitter dans les délais prescrits. Il demande au secrétariat de lui faire un compte rendu, à la prochaine réunion, sur les pratiques en cours dans d'autres organisations internationales du même type, en vue d'obtenir des informations sur la possibilité d'imposer à l'avenir des amendes sur les paiements tardifs.

29. Les Etats-Unis proposent de faire inscrire dans le rapport de la Commission les Membres qui ne paieraient pas leur contribution à temps.

30. Le Comité **recommande à la Commission d'accorder, en vertu de la Règle 5.6 du Règlement financier, un délai de paiement des contributions de 2006 à l'Argentine, au Brésil, à l'Espagne et à l'Uruguay.**

Application de la formule de calcul des contributions

31. Le Comité constate que les Membres n'ont pas demandé de modification de la formule de calcul des contributions de 2006.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2007

32. Le Comité présente à la Commission les prévisions budgétaires pour 2007, en notant qu'il n'est pas prévu de croissance réelle des contributions des Membres. Le SCAF rappelle toutefois son avis émis les années précédentes selon lequel les chiffres figurant dans ce budget ne sont présentés qu'à titre indicatif et que les Membres devraient user de prudence s'ils devaient les utiliser pour leurs propres prévisions budgétaires.

FONDS DU SDC

33. Le Comité reçoit l'avis du secrétariat selon lequel ce fonds n'a fait l'objet d'aucune dépense en 2005.

AUTRES QUESTIONS

Fonds du secrétariat du Traité sur l'Antarctique

34. Le Comité note que le secrétariat a fermé le compte ouvert au nom du secrétariat du Traité sur l'Antarctique et que le solde en a été transféré.
35. Le Comité exprime sa gratitude au secrétariat pour le travail accompli à ce sujet.

Installation d'un réseau de connexion sans fil au siège de la CCAMLR

36. Le Comité prend note de l'avis émis par le secrétariat sur l'installation d'une connexion sans fil (CCAMLR-XXIV/BG/37) permettant l'accès électronique aux documents de réunion et à l'Internet, à l'époque de la réunion. La mise en place de ce système s'élèverait à un coût de 20 000 AUD plus 5 000 AUD en frais annuels. Tout en notant les possibilités de ce réseau dans un contexte plus large, le Comité charge le secrétariat d'explorer différentes manières d'effectuer des économies de papier dans le cadre d'une stratégie générale visant à la réduction de la quantité de documents imprimés.

Locaux de réunion de la Commission et bureaux du secrétariat

37. Le Comité demande à la Commission d'adresser une lettre officielle de remerciements, signée par le président de la Commission en son nom, au gouvernement du Commonwealth australien (par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères), au gouvernement de l'Etat de la Tasmanie et au propriétaire des lieux (M. R. Rockefeller) pour toute l'aide qu'ils ont apportée l'aménagement du nouvel immeuble du siège de la CCAMLR.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU SCAF POUR 2006 ET 2007

38. De nouveau, le Comité nomme l'Allemagne à la présidence du SCAF et la Nouvelle-Zélande à la vice-présidence, pour la période comprise entre la fin de la réunion de 2005 et la fin de la réunion de 2007.

ADOPTION DU RAPPORT

39. Le rapport de la réunion est adopté.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

40. Le président, M. Hermann Pott (Allemagne), clôture la réunion.

ORDRE DU JOUR

Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF)
(Hobart, Australie, du 24 au 28 octobre 2005)

1. Organisation de la réunion
2. Examen des états financiers révisés de 2004
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2005
4. Plan stratégique du secrétariat
5. Rapports d'activités des Membres
6. Kit éducatif
7. Soutien à la participation aux réunions
8. Examen du budget de 2005
9. Recouvrement des frais
10. Fonds de réserve
11. Salaires des cadres
12. Budget de 2006
 - i) Changement de locaux du Siège de la CCAMLR
 - ii) Fonctionnement du C-VMS
 - iii) Budget du Comité scientifique
 - iv) Avis rendu par le SCIC
13. Financement pluriannuel des tâches du Comité scientifique
14. Contributions des Membres
 - i) Dates de versement des contributions des Membres
 - ii) Application de la formule de contribution
15. Prévisions budgétaires pour 2007
16. Fonds du SDC
17. Autres questions
 - i) Fonds du secrétariat du Traité sur l'Antarctique

18. Election du président et du vice-président du SCAF pour 2006 et 2007
19. Adoption du rapport
20. Clôture de la réunion.

APPENDICE II

EXAMEN DU BUDGET 2005, BUDGET 2006 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2007
(tous les montants sont en dollars australiens)

| Budget 2005 | | | | Budget | Prévisions |
|---|------------------|----------------|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Adopté en 2004 | Révisé | Variance | | 2006 | 2007 |
| REVENUS | | | | | |
| 2 580 000 | 2 580 000 | 0 | Contributions annuelles des Membres | 2 657 400 | 2 737 100 |
| 0 | 0 | 0 | Contribution des nouveaux Membres | 0 | 0 |
| 0 | 0 | 0 | Des fonds spéciaux | 50 000 | 0 |
| 46 200 | 58 000 | 11 800 | Intérêts | 66 000 | 93 500 |
| 433 900 | 450 000 | 16 100 | Imposition du personnel | 506 400 | 548 000 |
| 20 200 | 102 300 | 82 100 | Excédent de l'année précédente | 24 400 | 0 |
| <u>3 080 300</u> | <u>3 190 300</u> | <u>110 000</u> | | <u>3 304 200</u> | <u>3 378 600</u> |
| DÉPENSES | | | | | |
| 512 700 | 520 227 | 7 527 | Gestion des données | 548 400 | 560 100 |
| 613 800 | 618 151 | 4 351 | Respect de la réglementation | 651 900 | 665 800 |
| 680 700 | 716 758 | 36 058 | Communications | 741 700 | 732 000 |
| 283 500 | 280 787 | (2 713) | Services information | 286 600 | 293 700 |
| 258 100 | 295 169 | 37 069 | Technologie de l'information | 306 000 | 312 700 |
| 731 500 | 734 808 | 3 308 | Administration | 769 600 | 814 300 |
| <u>3 080 300</u> | <u>3 165 900</u> | <u>85 600</u> | | <u>3 304 200</u> | <u>3 378 600</u> |
| Dépenses allouées par sous-poste | | | | | |
| 2 162 300 | 2 230 100 | 67 800 | Salaires et primes | 2 384 000 | 2 428 300 |
| 161 400 | 161 400 | 0 | Équipement | 160 000 | 163 000 |
| 64 200 | 64 200 | 0 | Assurances et maintenance | 95 000 | 67 000 |
| 38 500 | 38 500 | 0 | Formation | 39 000 | 40 000 |
| 216 000 | 222 000 | 6 000 | Salles et équipement de réunion | 233 000 | 266 000 |
| 188 200 | 160 000 | (28 200) | Déplacements | 150 000 | 190 000 |
| 54 100 | 59 100 | 5 000 | Impression et photocopie | 54 700 | 56 300 |
| 89 200 | 124 200 | 35 000 | Communication | 117 000 | 94 000 |
| 106 400 | 106 400 | 0 | Divers | 71 500 | 74 000 |
| <u>3 080 300</u> | <u>3 165 900</u> | <u>85 600</u> | | <u>3 304 200</u> | <u>3 378 600</u> |

Excédent pour l'année 24 400

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES POUR 2006

Contributions au fonds d'exploitation général – Payable au 1^{er} mars 2005
(les montants sont en dollars australiens)

| Membre | Contribution de base | Contribution relatives à la pêche | Total |
|-----------------------|----------------------|-----------------------------------|-----------|
| Afrique du Sud | 106 625 | 2 135 | 108 760 |
| Allemagne | 106 625 | | 106 625 |
| Argentine* | 106 625 | 1 000 | 107 625 |
| Australie | 106 625 | 10 725 | 117 350 |
| Belgique | 106 625 | | 106 625 |
| Brésil* | 106 625 | | 106 625 |
| Chili | 106 625 | 7 289 | 113 914 |
| Communauté européenne | 106 625 | | 106 625 |
| Espagne* | 106 625 | 2 866 | 109 491 |
| Etats-Unis | 106 625 | 3 789 | 110 414 |
| France | 106 625 | 17 820 | 124 445 |
| Inde | 106 625 | | 106 625 |
| Italie | 106 625 | | 106 625 |
| Japon | 106 625 | 16 944 | 123 569 |
| Namibie | 106 625 | | 106 625 |
| Norvège | 106 625 | 1 000 | 107 625 |
| Nouvelle-Zélande | 106 625 | 4 725 | 111 350 |
| Pologne | 106 625 | 4 025 | 110 650 |
| République de Corée | 106 625 | 8 605 | 115 230 |
| Royaume-Uni | 106 625 | 5 747 | 112 372 |
| Russie | 106 625 | 2 579 | 109 204 |
| Suède | 106 625 | | 106 625 |
| Ukraine | 106 625 | 7 328 | 113 953 |
| Uruguay* | 106 625 | 1 823 | 108 448 |
| | 2 559 000 | 98 400 | 2 657 400 |

* Extension du délai de paiement approuvé par la Commission